

M. Jean Lèques, maire de Nouméa de 1986 à 2004, premier président de 1999 à 2001 du gouvernement calédonien issu de l'Accord de Nouméa de 1998 et, plus récemment, président du Comité des Sages mis en place par le Premier ministre pour surveiller le bon déroulement de la campagne électorale du référendum de 2018, a bien voulu nous faire part de son opinion sur la question essentielle des relations culturelles entre la Nouvelle-Calédonie et la France.

Un exemple réussi d'intégration culturelle

Jean Lèques

Jean Lèques
est Maire hono-
raire de Nouméa

Quel que soit l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, il est indéniable qu'il existe aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie une culture locale, englobant la culture occidentale au sein de la culture coutumière mélanésienne. Et qu'elle survivra.

UN EFFORT DÉJÀ ANCIEN DE PROTECTION DE LA CULTURE KANAK

Cet effort a été démontré avec brio lors des festivités de Mélanésia 2000, ce festival des arts mélanésiens tenu à Nouméa en septembre 1975 à l'emplacement actuel du Centre culturel Tjibaou. Il avait été sollicité par Jean-Marie Tjibaou lui-même, préparé par les Calédoniens sous l'égide de Philippe Missotte que le gouvernement français avait spécialement envoyé de métropole. Ce fut un succès remarquable, ce fut une renaissance culturelle pour le peuple kanak, très appréciée par les Calédoniens non

kanak qui connaissaient encore assez peu la culture kanak et qui en furent émerveillés.

L'effort d'intégration par la France de la culture kanak a été plus tard concrétisé avec éclat, à l'occasion des Grands Travaux du président François Mitterrand, par la construction du grandiose Centre culturel Tjibaou – édifié sur un terrain que la ville de Nouméa a apporté, à mon initiative personnelle, afin d'accomplir la promesse que j'en avais faite lors des discussions à Paris concernant l'Accord de Nouméa.

L'État a pour sa part assuré depuis longtemps la prise en compte de la coutume kanak dans les secteurs judiciaire et institutionnel. Dans le secteur judiciaire qui reste de la compétence de l'État, a été instaurée en octobre 1982 la présence d'*assesseurs coutumiers* dans les juridictions civiles du Tribunal de première instance de Nouméa, puis dans les sections détachées de Koné et Lifou et également à la Cour d'Appel ; dans

le secteur institutionnel, la création du *Sénat coutumier* de Nouvelle-Calédonie et des *Conseils d'aires coutumières* a été reprise et confirmée par l'Accord de Nouméa en mai 1998. Le Sénat coutumier porte la parole coutumière dans les institutions locales, il est le gardien et le défenseur de l'identité kanak.

UNE QUESTION CENTRALE

Ces dernières années la question de la culture kanak est restée au centre des préoccupations des responsables politiques de la Nouvelle-Calédonie et de la France, notamment lors des transferts de compétence prévus par l'Accord de Nouméa et lors de l'élaboration des Lois de pays. Ainsi l'enseignement primaire et secondaire est maintenant de compétence locale. L'offre d'enseignement des langues kanak est devenue obligatoire (restant facultative bien sûr pour les élèves). Et ce n'est pas chose facile : il existe une quarantaine de langues et dialectes locaux ! Se pose également le problème des langues des autres communautés ethniques présentes, notamment wallisienne et futunienne, très attachées à leurs propres cultures.

Tous les Calédoniens ont maintenant une meilleure connaissance de la « coutume » et s'efforcent de la respecter, qu'elle soit légalement institutionnalisée ou non. Ainsi l'employeur accorde un congé à l'occasion de telle ou telle obligation coutumière. Ou encore, l'invité calédonien d'origine non kanak présente un « geste coutumier » avec humilité et respect en entrant dans la maison ou la tribu où il est reçu.

COLL. PARTICULIÈRE



Jean Lèques

L'INTÉGRATION DE LA CULTURE OCCIDENTALE

Tous ces efforts réussis de reconnaissance et de prise en compte des cultures kanak ne sont un succès que parce que la culture occidentale est elle-même totalement intégrée par le monde kanak.

Les valeurs de la France sont celles de tous les habitants de la Nouvelle-Calédonie : les droits de l'Homme, Liberté – égalité – fraternité, respect humain, solidarité envers les plus fragiles... Ce sont en fait là des valeurs chrétiennes ; et je souligne que le christianisme est implanté ici dans toutes les communautés. Ce sont la langue française et la religion chrétienne qui contribuent à l'unité du peuple kanak et de toutes les autres composantes de la société calédonienne.

C'est dans une Nouvelle-Calédonie française que la culture kanak a trouvé les moyens de subsister et de s'épanouir, ainsi que le disait récemment Élie Poagoune, lui-même kanak, professeur retraité, président de la Ligue des droits de l'homme de Nouvelle-Calédonie et depuis longtemps acteur du soutien scolaire. ☉